

HANDICAPS D'ORIGINE PSYCHIQUE

Soudés face à l'adversité

■ Pendant longtemps, le handicap psychique en tant que tel n'a pas été ou a été mal pris en compte dans les politiques publiques. Le considérer comme un handicap mental, ne conduisait pas à rechercher des solutions aux situations pourtant bien particulières qu'il provoque. Depuis la loi de 2005, une impulsion nouvelle est donnée pour aborder autrement cette question, notamment avec des expérimentations encouragées par la CNSA sur la qualité de l'évaluation des besoins des personnes. Quelques maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont saisi cette opportunité. C'est le cas de la Meurthe-et-Moselle, où les premiers résultats sont déjà palpables.

“**N**os enfants étaient lycéens ou étudiants. Ils travaillaient bien, avaient des projets, des amis... La maladie, un jour, a fait irruption, insidieusement ou de manière foudroyante. Une mystérieuse fissure est apparue au plus profond de leur être. Ils sont devenus étranges. Ils se sont réfugiés dans leur solitude, en proie aux crises d'angoisse et au désespoir. Délires et hallucinations devenaient les compagnes d'un étrange voyage hors de la réalité”. Des parents de Meurthe-et-Moselle décrivent ainsi le basculement de leurs enfants dans le handicap psychique (schizophrénie, dépression grave, troubles bipolaires, troubles de la personnalité...). Des mots simples qui masquent souvent un grand désarroi¹. Car comme le reconnaît Stéphane Dussine, directeur de la MDPH de Meurthe-et-Moselle, “ce sont des situations face auxquelles nous avons longtemps été démunis pour faire émerger le projet de vie des personnes, évaluer leurs besoins et leur proposer un véritable plan personnalisé de compensation”. C'est pour cette raison que les équipes de la MDPH n'ont pas hésité à s'inscrire dans la recherche-action lancée par la CNSA dans quinze départements. Soucieuse de favoriser une meilleure appréhension de la diversité et de la complexité du handicap psychique pour instaurer une démarche partenariale de réflexion autour de cette question, la Caisse a confié le suivi de cette étude au Cédias-Ancreai Délégation Ile-de-France².



Certains participants de la recherche-action conduite par le Cédias ont témoigné de l'importance d'une évaluation partagée lors du colloque organisé par la CNSA le 23 mars dernier.

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE ÉVALUATION PARTAGÉE...

Mais la tâche n'est pas simple, tant le fossé entre le monde de la psychiatrie et les secteurs social et médico-social est encore profond. C'est pourquoi, les premiers pas engagés en Meurthe-et-Moselle dans le sillon de la recherche-action nationale sont encourageants. La MDPH a ainsi travaillé avec l'association spécialisée Espoir 54 (voir encadré au verso) et le centre psychothérapeutique de Nancy. Ensemble, ils ont identifié une trentaine de situations d'enfants

et d'adultes souffrant de handicap psychique, qu'ils ont évaluées en commun. “Aujourd'hui des ponts se construisent : l'échange d'informations se fait plus systématiquement et plus en amont, explique Stéphane Dussine. Nous avons aussi signé une convention de partenariat avec le centre psychothérapeutique, visant à associer ses professionnels à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH. Mais, il faut encore l'élargir à d'autres acteurs du département, pour que le travail en réseau puisse se concrétiser partout sur le territoire”. ➔

→ C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la MDPH prévoit d'organiser une restitution des résultats de l'expérimentation au niveau départemental en associant l'ensemble des professionnels concernés.

Car, dès à présent, des résultats tangibles sont atteints. En effet, comme l'explique Caroline Louvriot, chef du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de l'association Espoir 54, "grâce à cette étroite collaboration, nous parvenons à mieux identifier, dans leur globalité, les besoins des personnes et à cerner les réponses les plus adaptées". Pour Cindy Oger, médiatrice au sein du SAVS, "cette évaluation croisée, complète et adaptée au handicap psychique, est d'autant plus indispensable que ce handicap est invisible et fluctuant. Elle favorise une intervention plus réactive des acteurs dans la mise en œuvre des réponses, en cas d'évolution des besoins et des attentes de la personne".

... À L’AFFIRMATION DU RÔLE DE L’USAGER

Ce travail commun a aussi permis de vérifier "la nécessité d'une participation forte de l'utilisateur, lui-même, à l'auto-évaluation de ses compétences", comme le souligne Cindy Oger. Et d'ajouter, "il est de notre rôle de l'aider à émettre ce jugement, en mettant l'accent sur les aptitudes plutôt que sur les incapacités". Cette implication forte des usagers n'est pas simplement nécessaire dans l'évaluation des besoins et la recherche des bonnes réponses, mais aussi dans le contenu même des réponses apportées. Et ce n'est pas incantatoire. Preuve en est, les trois groupes d'entraide mutuelle (Gem) qu'Espoir 54 parraine depuis 2005. Objectif : rompre l'isolement des personnes concernées qui vont, à travers ce système, pouvoir tisser

Bénévoles et professionnels : duo gagnant

Seule structure sociale et médico-sociale du département qui œuvre en faveur des personnes souffrant de handicap psychique et de leur famille, Espoir 54 a mis en place depuis sa création en 1998, un SAVS et un dispositif d'insertion en milieu ordinaire. Le SAVS, qui peut accueillir 90 personnes, constitue, grâce à des modules d'apprentissage en groupe pour gérer son argent, tenir son appartement..., un lieu de resocialisation. "Ceci garantit aux usagers de ne pas être submergés par l'anxiété dans leurs actes quotidiens et d'accéder à l'autonomie", confie Marie-Claude Barroche, présidente d'Espoir 54. Des "appartements d'apprentissage" leur permettant de se confronter aux réalités de la vie quotidienne, seuls ou en petits groupes, sont également mis à disposition par l'association. Cependant, "une fois la réhabilitation psychosociale réussie, nous n'avons parcouru que la moitié du chemin. Reste encore à insérer les usagers", poursuit-elle. C'est pourquoi, l'association a aussi créé un dispositif d'insertion en milieu ordinaire de travail, dont la mission est de guider les usagers, vers, et dans l'emploi.

Une démarche fondée sur la volonté d'une réponse globale et continue à laquelle participent 35 salariés et 65 bénévoles, qui, grâce à la complémentarité de leur rôle, accompagnent près de 400 personnes.

ser des liens, prendre confiance en elles, bénéficier d'un soutien moral. "Pour redonner leur place aux usagers au sein de la société, il faut avant tout leur accorder de vraies responsabilités", confie Marie-Claude Barroche, présidente d'Espoir 54. Une philosophie poussée jusqu'au bout, puisque "dans le conseil d'administration de l'association, trois places sont réservées aux usagers. Toutes les décisions sont prises avec eux. Et lorsque l'on recrute un nouveau professionnel, il y a toujours un usager dans le jury", poursuit-elle. Ce management participatif permet à l'association d'aller encore plus loin dans l'accompagnement global qu'elle offre aux personnes

et à leur entourage. Une approche globale dans l'organisation des réponses qui, selon les résultats de l'expérimentation, est une clé essentielle pour mieux prendre en compte le handicap psychique. ■

Joachim Reynard

¹ Témoignages de familles extraits de l'ouvrage "Funambules de nos vies. 10 ans de compagnonnage sur les chemins de la citoyenneté", de l'association Espoir 54. Éditions Association d'idées. Renseignements : www.espoir54.org
² Les résultats de la recherche-action ont été présentés à l'occasion du colloque organisé par la CNSA le 23 mars dernier à Versailles sur le thème : "Handicaps d'origine psychique. Une évaluation partagée pour mieux accompagner les parcours des personnes". Pour en savoir plus : www.handpsy-cnsa.fr

Extrait du **Le journal de l'Action sociale**
a du développement social

de avril 2009

en collaboration avec la CNSA



CONTACT

Espoir 54 : 03 83 55 00 00
MDPH 54 : 03 83 94 52 84